



Délai pour quitter le domicile

Par **nath69**, le **17/06/2009** à **22:27**

Bonjour,

J'ai entamé une procédure de divorce, le juge dans son ordonnance concernant les mesures provisoires m'a laissée la jouissance de l'appartement, mais n'a pas fixé de délai précis et daté à Monsieur pour qu'il parte.

A ce jour le délai d'appel est dépassé et Monsieur refuse de quitter le domicile, au prétexte que son avocat lui a dit que comme le délai n'était pas précisément fixé qu'il avait tout son temps pour partir.

De mon côté mon avocat me dit que j'ai le droit de le mettre à la porte avec ses affaires personnelles.

Que dois-je faire, surtout pour ne pas être hors la loi ?

Merci pour votre aide et vos réponses.